

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Direction

Numéro : 000063

Arrêté fixant la composition du
Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2637 en date du 24 juillet 2020 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var,

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes en date du 29 septembre 2020, relatif à l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au sein du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var,

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes du 29 septembre 2020 relatif à l'élection des représentants des Sapeurs-Pompiers et des fonctionnaires n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du SDIS du Var,

Vu la délibération A19 du conseil départemental du Var, en date du 20 juillet 2021, portant élection des représentants du conseil départemental au Conseil d'Administration du SDIS du Var,

Vu l'arrêté n° AR 2022-1635 en date du 03 novembre 2022 de monsieur le Président du conseil départemental portant désignation de monsieur Dominique LAIN, membre du CASDIS du Var, en tant que Président de celui-ci,

Vu la délibération n° 23-03 du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 30 janvier 2023 relative à l'élection des membres du bureau du conseil d'administration du SDIS du Var,

Vu l'arrêté n° 0060926 en date du 23 février 2023 fixant la composition du Conseil d'Administration du SDIS du Var,

Vu l'arrêté conjoint n° 002888 de monsieur le Préfet du Var et de monsieur le Président du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2023 portant désignation de Madame Ameline MIFSUD-BERTELLE, rédacteur principal de 2^{ème} classe, pour assurer la fonction de « référente sûreté et sécurité » du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var,

Vu l'arrêté conjoint n° 002889 de monsieur le Préfet du Var et de monsieur le Président du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2023 portant désignation de Madame Laure DROIN, médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, pour assurer la fonction de « référente mixité et lutte contre les discriminations » du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

ARRETE

Article 1 : Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est composé comme suit :

PRESIDENT	
M. Dominique LAIN	
VICE-PRESIDENTS	
Mme Françoise LEGRAIEN – 1 ^{ère} vice-présidente M. Philippe BARTHELEMY – 2 ^{ème} vice-président Mme Laëtitia QUILICI– 3 ^{ème} vice-présidente	
LE BUREAU	
M. Dominique LAIN – Président Mme Françoise LEGRAIEN – 1 ^{ère} vice-présidente M. Philippe BARTHELEMY – 2 ^{ème} vice-président Mme Laëtitia QUILICI – 3 ^{ème} vice-présidente	
LES MEMBRES SIEGEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE	
Les représentants des E.P.C.I	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Emilien LEONI M. Paul BOUDOUBE M. Bernard CHILINI M. Philippe BARTHELEMY M. Thomas DOMBRY M. Patrick MARTINELLI M. Fernand BRUN M. André GARRON M. Hervé PHILIBERT M. Rolland BALBIS M. René UGO	M. Guy LEBERRE Mme Liliane BOYER M. René CASTELL M. Laurent GIUBERGIA M. Jean-Michel DRAGONE M. Philippe LAURERI M. François VOLPI M. Patrick VINCENTELLI M. Jean-Yves HUET
Les représentants du Conseil Départemental	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Dominique LAIN Mme Françoise LEGRAIEN M. Grégory LOEW Mme Martine ARENAS Mme Nathalie BICAIS Mme Nathalie PEREZ-LEROUX M. Philippe LEONELLI M. Didier BREMOND M. Louis REYNIER M. Claude PIANETTI Mme Laëtitia QUILICI M. Thierry ALBERTINI Mme Caroline DEPALLENS Mme Françoise DUMONT M. Ludovic PONTONE Mme Christine NICCOLETTI Mme Andrée SAMAT M. Christophe CHIOCCA	M. Robert BENEVENTI Mme Véronique BACCINO Mme Valérie MONDONE Mme Valérie RIALLAND M. Bruno AYCARD M. Christophe MORENO M. Jean-Martin GUISIANO M. Francis ROUX Mme Christine AMRANE Mme Chantal LASSOUTANIE Mme Véronique LENOIR M. Joseph MULE M. Nicolas MARTEL M. Guillaume DECARD Mme Sonia LAUWARD

LES MEMBRES SIEGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE**Le DDSIS**

Contrôleur Général Éric GROHIN - Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

Le médecin-chef de la sous-direction Santé

Médecin de classe exceptionnelle Laure DROIN - Médecin-Chef Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sous directrice de la sous-direction Santé

LES REFERENTS SIEGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVEMédecin de classe exceptionnelle Laure DROIN – Référente mixité et lutte contre les discriminations
Rédacteur principal de 2^{ème} classe Ameline MIFSUD-BERTELLE - Référente sureté et sécurité**LES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES****TITULAIRES**Commandant Ollivier LAMARQUE
Adjudant Guillaume CIVRAY
Capitaine Hervé PENAUD
Lieutenant Jean-Pierre MELI
Technicien Bruno HYVERNAT**SUPPLEANTS**Capitaine Frédéric IORI
Adjudant François DE LA OSA
Lieutenant Jean BELLANTONI
Adjudant-chef Emilien PONS
Technicien Jean-Paul LIMASSET**LE PRESIDENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU VAR**

Lieutenant Jean-Luc DECITRE

MEMBRES EXTERIEURS AU SDIS SIEGEANT DE DROIT AU CASDIS

M. Le Préfet du Var ou son représentant

Le comptable de l'établissement

Article 2 : L'arrêté n°000926 du 23 février 2023 est abrogé.**Article 3** : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la DDSIS du Var sis 24, allée de Vaugrenier ZAC Les Ferrières, 83490 LE MUY et publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var (consultable au siège de la DDSIS du Var et sur le site internet www.sdis83.fr).**Article 4** : Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (affichage dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours du Var et publication sur le site internet du SDIS du Var www.sdis83.fr), par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.Fait à Le Muy, le **04 JAN. 2024**Le président du Conseil d'Administration
du SIDS du Var

Dominique LAIN

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le



ID : 083-288300403-20240108-000063-AR